

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme BELLACHE, M. FONTAINE, M. MILLET, M. HUCK, Mme GALLAY, M. LE COZE, Mme ROLLET, Mme ROULET, M. DUBOIS.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame DA MOTA Fanny, Mme DOMINGUES,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : Monsieur Denis GRANDET

POUVOIRS : Madame DA MOTA Fanny à Madame Marie-Christine ROLLET, Mme DOMINGUES,

Quorum : atteint à l'ouverture de la séance avec 9 présents.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2023

Affaires soumises à délibération :

1. DELIB- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ
1. DELIB – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 - ASSAINISSEMENT
2. DELIB - BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNAL
3. DELIB –MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES
4. DELIB- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SDESM - 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT

Questions diverses

▪ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Pascale ROULET est élu(e) secrétaire de séance.

Vote du CM :

Voix Pour : 10 dont 2 p

Contre:

Abstention :

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 après avoir effectué des modifications à la demande de madame Gallay, n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du CM :

Voix Pour : 11

Contre:

Abstention :

Arrivé de Monsieur MILLET à 18h15

1. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ 2023

Après explications fournies sur la notification 1259 de l'année 2023,
Au vu de l'état des finances de la commune suite au vote du compte administratif 2022
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide à la majorité de maintenir le taux des taxes en 2023:

Taxe foncière sur le foncier Bâti (TFB)	43,87 %
Taxe foncière sur le foncier non Bâti (TFNB)	58,69 %

Vote du CM :

2. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 – ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement est présenté par Monsieur FONTAINE en charge des finances de la commune Et sa présentation est faite par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 434 029.04 Euros

En dépenses à la somme de : 434 029.04 Euros

Après étude des différents chapitres, il est proposé d'adopter le Budget annexe – Assainissement 2023- voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 906.30
012	Charges de personnels, frais assimilés	13 000.00
014	Atténuations de produits	3 746.00
67	Charges exceptionnelles	300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 777.70
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		116 730.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	90 400.00
74	Subventions d'exploitation	3 500.00
77	Produits exceptionnels	830.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		116 730.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	60 000.00
21	Immobilisations corporelles	206 556.04
23	Immobilisations en cours	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 743.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		317 299.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	239 299.04
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		317 299.04

Il est adopté à la majorité des membres présents et représentés

Vote du CM :

Voix Pour : 11 dont 2p

Contre: 0

Abstention : 0

3. BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE

L'adoption du budget de la Commune de Chalaute La Petite pour l'année 2023 présenté par Monsieur FONTAINE en charge des finances de la commune.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 205 916.68 Euros

En dépenses à la somme de : 1 205 916.68 Euros

Après étude des différents chapitres, il est proposé d'adopter le Budget principal 2023-Commune voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	204 458.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	209 000.00
65	Autres charges de gestion courante	145 790.00
66	Charges financières	3 000.00
022	Dépenses imprévues	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	249 741.20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		816 489.20

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	57 277.00
73	Impôts et taxes	380 937.30
74	Dotations et participations	79 949.00
75	Autres produits de gestion courante	14 200.00
76	Produits financiers	2.60
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	281 123.30
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		816 489.20

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	45 000.00
204	Subventions d'équipement versées	14 600.00
21	Immobilisations corporelles	306 024.13
23	Immobilisations en cours	5 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 803.35
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		389 427.48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	27 064.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	249 741.20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 949.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	64 673.28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		389 427.48

Il est adopté à la majorité des membres présents et représentés

Vote du CM :

Voix Pour : 11 dont 2p

Contre: 0

Abstention : 0

4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE FÊTES

Madame BELLACHE, laisse la parole à monsieur DUBOIS qui informe le conseil municipal,

Après plusieurs réunions de travail avec la commission animation, il a été décidé de simplifier le règlement mis en place depuis plusieurs années.

Concernant les tarifs de la salle des fêtes, la commission animation a regardé les tarifs sur plusieurs communes du Provenois correspondant à notre salle des fêtes en conclusion il convient d'effectuer un réajustement sur le **tarif hiver** ainsi qu'une augmentation de la location de la vaisselle qui passe de 25€ à **30€**.

Concernant le chèque de caution il a été décidé de ne faire qu'un seul chèque global de 700€ afin de simplifier la gestion auprès du secrétariat de mairie.

La commission animation gère la remise des clés lors des locations et un téléphone portable a été mis en place le numéro est dans le règlement de location de la salle des Fêtes.

Le règlement et ses tarifs ont donc été modifiés et simplifiés selon le tableau ci-dessous et sont applicables selon la décision par délibération n°2023_019 du 4 avril 2023.

Location le WEEK-END (du vendredi 18h30 au dimanche 18h00)	ÉTÉ (01/05 au 30/09)	HIVER (01/10 au 30/04)
Résidents de Chalautre la petite	220 €	270 €
Résidents extérieurs	330 €	380 €
Caution	700 €	
Location de la vaisselle	30€	

Vote du CM :

Voix Pour : 11 dont 2p

Contre: 0

Abstention : 0

5. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SDESM – 2 TITULAIRES ET 1 SUPPLÉANT

Modification de la délibération prise en juin 2020 concernant les 2 délégués titulaires et le délégué suppléant, représentant la commune au comité de territoire du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM).

Par courrier du 08 mars 2023, monsieur LE COZE ne souhaite plus être délégué titulaire mais délégué suppléant. Madame le maire est d'accord pour se retirer en tant que déléguée suppléante.

Il est donc demandé au conseil de voter afin de désigner un nouveau délégué titulaire.

- Monsieur HUCK Siegfried se propose comme délégué

Voix Pour : 11 dont 2p

Contre: 0

Abstention : 0

Monsieur HUCK est élu comme délégué titulaire.

▪ Questions diverses :

Échange avec le conseil municipal sur le départ en retraite d'un agent du RPI ;
Ci-joint, le compte rendu de la réunion du lundi 16 janvier 2023 en mairie de Soisy-Bouy.


La séance est levée à 20 heures

Le Président de séance

La secrétaire de séance




Chantal BELLACHE


Mme PASCALE ROULET